

THESAURUS HARMONISE AMT - ACTIONS - VERSION 2019
VERSION DU 10-12-2018

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
	N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	LIBELLE	TEXTE	SMR	PENIBILITE	RISQUE PARTICULIER	RISQUE GERANT UNE VIE AVANT AFFECTATION
1										
2	1	agir vers l'entreprise				agir vers l'entreprise				
3	2	agir vers l'entreprise	présenter le SIST à l'entreprise			présenter le SIST à l'entreprise	Art. L. 4622-2, Art. L. 4622-2, 2°			
4	3	agir vers l'entreprise	informer et sensibiliser l'entreprise sur les risques professionnels			informer et sensibiliser l'entreprise sur les risques professionnels	Art. R. 4624-1, 8°			
5	4	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique	Art. R. 4624-1, 3°			
6	5	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : ambiance thermique / ambiance sèche / ambiance humide	Art. R. 4624-1, 3°			
7	6	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : température extrême	Art. R. 4624-1, 3°	1		
8	7	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : bruit	Art. R. 4624-1, 3°	1	1	
9	8	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : déplacement de plain-pied	Art. R. 4624-1, 3°	1		
10	9	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : déplacement routier	Art. R. 4624-1, 3°			
11	10	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : éclairage	Art. R. 4624-1, 3°			
12	11	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : écran	Art. R. 4624-1, 3°			
13	12	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : électricité	Art. R. 4624-1, 3°			
14	13	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : équipement de travail, matériel et engin	Art. R. 4624-1, 3°			
15	14	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : incendie, explosion	Art. R. 4624-1, 3°			
16	15	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : local	Art. R. 4624-1, 3°			
17	16	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : manutention manuelle de charges (port, soulèvement)	Art. R. 4624-1, 3°	1		
18	17	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : posture (pénible)	Art. R. 4624-1, 3°	1		
19	18	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : travail répétitif (geste répétitif, mouvement répétitif)	Art. R. 4624-1, 3°	1	1	
20	19	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : rayonnement ionisant	Art. R. 4624-1, 3°	1	1	
21	20	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : rayonnement non ionisant	Art. R. 4624-1, 3°			
22	21	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : travail en hauteur	Art. R. 4624-1, 3°			
23	22	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : hyperbare (pression supérieure à la pression atmosphérique)	Art. R. 4624-1, 3°	1	1	
24	23	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : vibration	Art. R. 4624-1, 3°	1	1	
25	24	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : champs électromagnétiques	Art. R. 4624-1, 3°			1
26	25	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent physique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : chute de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages	Art. R. 4624-1, 3°		1	
27	26	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent chimique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent chimique	Art. R. 4624-1, 3°			
28	27	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent chimique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent chimique plomb	Art. R. 4624-1, 3°	1	1	
29	28	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent chimique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent chimique amiante	Art. R. 4624-1, 3°	1	1	
30	29	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent chimique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent chimique ACD	Art. R. 4624-1, 3°	1	1	
31	30	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent chimique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent chimique CMR 1 ou 2 (CLP 1a, 1b)	Art. R. 4624-1, 3°	1	1	
32	31	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent biologique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent biologique	Art. R. 4624-1, 3°			
33	32	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent biologique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent biologique groupe 3 ou 4	Art. R. 4624-1, 3°	1	1	
34	33	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent biologique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : agent biologique groupe 2	Art. R. 4624-1, 3°			1
35	34	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : facteur organisationnel, relationnel et éthique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : facteur organisationnel, relationnel et éthique	Art. R. 4624-1, 3°			
36	35	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : facteur organisationnel et relationnel et éthique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : travail de nuit	Art. R. 4624-1, 3°	1	1	1
37	36	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : facteur organisationnel et relationnel et éthique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : travail en équipes successives alternantes (posté, 2x8, 3x8, 5x8...)	Art. R. 4624-1, 3°			
38	37	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : facteur organisationnel et relationnel et éthique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : surcharge et sous-charge de travail ressentie	Art. R. 4624-1, 3°	1		
39	38	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : facteur organisationnel et relationnel et éthique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : travail avec forte charge émotionnelle (ex. : empathie, contact avec personne en souffrance)	Art. R. 4624-1, 3°			
40	39	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : facteur organisationnel et relationnel et éthique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : faible latitude de décision dans l'organisation de son travail	Art. R. 4624-1, 3°			
41	40	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : facteur organisationnel et relationnel et éthique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : relation au travail et violence	Art. R. 4624-1, 3°			
42	41	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : facteur organisationnel et relationnel et éthique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : éthique personnelle, conflit de valeur	Art. R. 4624-1, 3°			
43	42	agir vers l'entreprise	identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : facteur organisationnel et relationnel et éthique			identifier le(s) danger(s) de l'entreprise : insécurité dans l'emploi	Art. R. 4624-1, 3°			
44	43	agir vers l'entreprise	visiter les locaux et identifier les caractéristiques techniques et organisationnelles de l'entreprise			visiter les locaux et identifier les caractéristiques techniques et organisationnelles	Art. R. 4624-1, 11°			
45	44	agir vers l'entreprise	visiter les locaux et identifier les caractéristiques techniques et organisationnelles de l'entreprise			étudier toute nouvelle technique de production de l'entreprise	Art. R. 4624-1, 4°			
46	45	agir vers l'entreprise	EVPP - en général (Fiche d'Entreprise)			EVPP - en général (Fiche d'Entreprise)	Art. R. 4624-1, 3°			
47	46	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent physique			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent physique	Art. R. 4624-1, 3°	1	1	
48	47	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent physique			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié à l'ambiance thermique / ambiance sèche / ambiance humide	Art. R. 4624-1, 3°			
49	48	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent physique			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié à une température extrême	Art. R. 4624-1, 3°			
50	49	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent physique			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié au bruit	Art. R. 4624-1, 3°	1	1	
51	50	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent physique			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié au déplacement de plain-pied	Art. R. 4624-1, 3°			
52	51	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent physique			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié à un déplacement routier	Art. R. 4624-1, 3°			
53	52	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent physique			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié à l'éclairage	Art. R. 4624-1, 3°			
54	53	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent physique			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié à un écran	Art. R. 4624-1, 3°			
55	54	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent physique			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié à l'électricité	Art. R. 4624-1, 3°			
56	55	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent physique			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié aux équipements de travail, matériel et engin	Art. R. 4624-1, 3°			
57	56	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent physique			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié aux incendies et explosions	Art. R. 4624-1, 3°			
58	57	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent physique			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié au local	Art. R. 4624-1, 3°			
59	58	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent physique			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié à la manutention manuelle de charges (port, soulèvement)	Art. R. 4624-1, 3°	1		
60	59	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent physique			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié à une posture (pénible)	Art. R. 4624-1, 3°			
61	60	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent physique			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié au travail répétitif (geste répétitif, mouvement répétitif)	Art. R. 4624-1, 3°	1	1	
62	61	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent physique			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié au rayonnement ionisant	Art. R. 4624-1, 3°	1	1	
63	62	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent physique			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié au rayonnement non ionisant	Art. R. 4624-1, 3°			
64	63	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent physique			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié au travail en hauteur	Art. R. 4624-1, 3°			
65	64	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent physique			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque hyperbare (pression supérieure à la pression atmosphérique)	Art. R. 4624-1, 3°	1	1	
66	65	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent physique			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié aux vibrations	Art. R. 4624-1, 3°	1	1	
67	66	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent physique			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié aux champs électromagnétiques	Art. R. 4624-1, 3°			1
68	67	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent physique			aider à l'évaluation dans l'entreprise du risque lié aux chutes de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages	Art. R. 4624-1, 3°		1	
69	68	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent chimique			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent chimique	Art. R. 4624-1, 3°			
70	69	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent chimique			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : agent chimique plomb	Art. R. 4624-1, 3°	1	1	
71	70	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent chimique			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : agent chimique amiante	Art. R. 4624-1, 3°	1	1	
72	71	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent chimique			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : agent chimique ACD	Art. R. 4624-1, 3°			
73	72	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent chimique			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : agent chimique CMR 1 ou 2 (CLP 1a, 1b)	Art. R. 4624-1, 3°			
74	73	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent biologique			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : agent chimique CMR 1 ou 2 (CLP 1a, 1b)	Art. R. 4624-1, 3°			
75	74	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent biologique			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : agent biologique groupe 3 ou 4	Art. R. 4624-1, 3°	1	1	
76	75	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié à l'agent biologique			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : agent biologique groupe 2	Art. R. 4624-1, 3°			1
77	76	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié au facteur organisationnel, relationnel et éthique			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : travail de nuit	Art. R. 4624-1, 3°			
78	77	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié au facteur organisationnel, relationnel et éthique			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : travail en équipes successives alternantes (posté, 2x8, 3x8, 5x8...)	Art. R. 4624-1, 3°	1	1	
79	78	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié au facteur organisationnel, relationnel et éthique			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : surcharge ou sous-charge de travail ressentie	Art. R. 4624-1, 3°			
80	79	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié au facteur organisationnel, relationnel et éthique			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : surcharge ou sous-charge de travail ressentie	Art. R. 4624-1, 3°			
81	80	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié au facteur organisationnel, relationnel et éthique			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : travail avec forte charge émotionnelle (ex. : empathie, contact avec personne en souffrance)	Art. R. 4624-1, 3°	1		
82	81	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié au facteur organisationnel, relationnel et éthique			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : faible latitude de décision dans l'organisation de son travail	Art. R. 4624-1, 3°			
83	82	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié au facteur organisationnel, relationnel et éthique			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : relation au travail et violence	Art. R. 4624-1, 3°			
84	83	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié au facteur organisationnel, relationnel et éthique			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : éthique personnelle, conflit de valeur	Art. R. 4623-1, 1°, e			
85	84	agir vers l'entreprise	aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise lié au facteur organisationnel, relationnel et éthique			aider à l'évaluation du risque particulier dans l'entreprise : insécurité dans l'emploi	Art. R. 4623-1, 1°, d			
86	85	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en méthode d'évaluation du risque			conseiller l'entreprise en méthode d'évaluation du risque	Art. R. 4624-1, 3°			
87	86	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en analyse des résultats			conseiller l'entreprise en analyse des résultats	Art. R. 4624-1, 3°			
88	87	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en stratégie de prévention			conseiller l'entreprise en stratégie de prévention	Art. R. 4623-1, 1°, e			
89	88	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en stratégie de prévention			conseiller l'entreprise en hygiène générale	Art. R. 4623-1, 1°, d			

VERSION DU 10-12-2018

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
N° LIGNE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	LIBELLE	TEXTE	SMR	PENIBILITE	RISQUE PARTICULIER	RISQUE GERANT UNE VIF AVANT AFFECTATION
90	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en stratégie de prévention	conseiller l'entreprise en hygiène des services de restauration	conseiller l'entreprise en hygiène des services de restauration	Art. R. 4623-1, 1°, d				
91	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à l'ambiance thermique / ambiance sèche / ambiance humide	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	Art. R. 4623-1, 1°, e				
92	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à une température extrême	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à l'ambiance thermique / ambiance sèche / ambiance humide	Art. R. 4623-1, 1°, f				
93	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au bruit	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au bruit	Art. R. 4623-1, 1°, g	1	1		
94	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au déplacement de plain-pied	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au déplacement de plain-pied	Art. R. 4623-1, 1°, h				
95	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à un déplacement routier	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à un déplacement routier	Art. R. 4623-1, 1°, i				
96	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à l'éclairage	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à l'éclairage	Art. R. 4623-1, 1°, j				
97	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à un écran	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à un écran	Art. R. 4623-1, 1°, k				
98	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à l'électrocution	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à l'électrocution	Art. R. 4623-1, 1°, l				
99	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux équipements de travail, matériel et engin	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux équipements de travail, matériel et engin	Art. R. 4623-1, 1°, m				
100	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux incendies et explosions	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux incendies et explosions	Art. R. 4623-1, 1°, n				
101	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au local	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au local	Art. R. 4623-1, 1°, o				
102	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au travail avec manutention manuelle de charges (port, soulèvement)	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au travail avec manutention manuelle de charges (port, soulèvement)	Art. R. 4623-1, 1°, p				
103	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à une posture (pénible)	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié à une posture (pénible)	Art. R. 4623-1, 1°, q				
104	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au travail répétitif (geste répétitif, mouvement répétitif)	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au travail répétitif (geste répétitif, mouvement répétitif)	Art. R. 4623-1, 1°, r				
105	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au rayonnement ionisant	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au rayonnement ionisant	Art. R. 4623-1, 1°, s	1	1		
106	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au rayonnement non ionisant	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au rayonnement non ionisant	Art. R. 4623-1, 1°, t				
107	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au travail en hauteur	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié au travail en hauteur	Art. R. 4623-1, 1°, u				
108	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque hyperbare (pression supérieure à la pression atmosphérique)	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque hyperbare (pression supérieure à la pression atmosphérique)	Art. R. 4623-1, 1°, v	1	1		
109	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux vibrations	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux vibrations	Art. R. 4623-1, 1°, w	1	1		
110	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux champs électromagnétiques	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux champs électromagnétiques	Art. R. 4623-1, 1°, x				1
111	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent physique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux chutes de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque lié aux chutes de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudages	Art. R. 4623-1, 1°, y				
112	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent chimique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent chimique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent chimique	Art. R. 4623-1, 1°, z				
113	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent chimique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent chimique plomb	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent chimique plomb	Art. R. 4623-1, 1°, aa	1	1		
114	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent chimique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent chimique amiante	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent chimique amiante	Art. R. 4623-1, 1°, ab				
115	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent chimique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent chimique ACD	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent chimique ACD	Art. R. 4623-1, 1°, ac	1	1		
116	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent chimique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent chimique CMR 1 ou 2 (CLP 1a, 1b)	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent chimique CMR 1 ou 2 (CLP 1a, 1b)	Art. R. 4623-1, 1°, ad				
117	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent biologique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent biologique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent biologique	Art. R. 4623-1, 1°, ae				
118	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent biologique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent biologique groupe 3 ou 4	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent biologique groupe 3 ou 4	Art. R. 4623-1, 1°, af	1	1		
119	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier lié à l'agent biologique	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent biologique groupe 2	conseiller l'entreprise en prévention d'un risque particulier : agent biologique groupe 2	Art. R. 4623-1, 1°, ag				1
120	agir vers l'entreprise	conseiller l'entreprise							

THESAURUS HARMONISE AMT - ACTIONS - VERSION 2019
VERSION DU 10-12-2018

N° LIGNE	NEVEAU 1	NEVEAU 2	NEVEAU 3	LIBELLE	TEXTE	SMR	PENIBILITE	RISQUE PARTICULIER	RISQUE GERANT UN VIF AVANT AFFECTATION
177	agir vers les salaires	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents physiques	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié à l'ambiance thermique / ambiance sèche / ambiance humide	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié à l'ambiance thermique /	Art. R. 4624-1, 3°				
178	agir vers les salaires	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents physiques	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié à une température extrême	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié à une température extrême	Art. R. 4624-1, 3°		1		
179	agir vers les salaires	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents physiques	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié au bruit	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié au bruit	Art. R. 4624-1, 3°	1	1		
180	agir vers les salaires	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents physiques	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié au déplacement de plain-pied	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié au déplacement de plain-pied	Art. R. 4624-1, 3°				
181	agir vers les salaires	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents physiques	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié à un déplacement routier	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié à un déplacement routier	Art. R. 4624-1, 3°				
182	agir vers les salaires	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents physiques	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié à l'éclairage	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié à l'éclairage	Art. R. 4624-1, 3°				
183	agir vers les salaires	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents physiques	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié à un écran	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié à un écran	Art. R. 4624-1, 3°				
184	agir vers les salaires	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents physiques	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié à l'électricité	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié à l'électricité	Art. R. 4624-1, 3°				
185	agir vers les salaires	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents physiques	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux équipements de travail, matériel et engin	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux équipements de travail, matériel et engin	Art. R. 4624-1, 3°				
186	agir vers les salaires	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents physiques	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié au incendie et explosion	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié au incendie et explosion	Art. R. 4624-1, 3°				
187	agir vers les salaires	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents physiques	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié au local	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié au local	Art. R. 4624-1, 3°				
188	agir vers les salaires	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents physiques	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié à la manutention manuelle de charges (port, soulèvement)	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié à la manutention manuelle de charges (port, soulèvement)	Art. R. 4624-1, 3°				
189	agir vers les salaires	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents physiques	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié à une posture (pénible)	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié à une posture (pénible)	Art. R. 4624-1, 3°	1	1		
190	agir vers les salaires	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents physiques	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié au travail répétitif (geste répétitif, mouvement répétitif)	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié au travail répétitif (geste répétitif, mouvement répétitif)	Art. R. 4624-1, 3°		1		
191	agir vers les salaires	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents physiques	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié au rayonnement ionisant	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié au rayonnement ionisant	Art. R. 4624-1, 3°	1	1	1	
192	agir vers les salaires	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents physiques	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié au rayonnement non ionisant	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié au rayonnement non ionisant	Art. R. 4624-1, 3°				
193	agir vers les salaires	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents physiques	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié au travail en hauteur	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié au travail en hauteur	Art. R. 4624-1, 3°				
194	agir vers les salaires	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents physiques	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque hyperbare (pression supérieure à la pression atmosphérique)	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque hyperbare (pression supérieure à la pression atmosphérique)	Art. R. 4624-1, 3°	1	1	1	
195	agir vers les salaires	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents physiques	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux vibrations	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux vibrations	Art. R. 4624-1, 3°	1	1		
196	agir vers les salaires	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents physiques	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux champs électromagnétiques	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux champs électromagnétiques	Art. R. 4624-1, 3°				1
197	agir vers les salaires	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents physiques	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux chutes de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudage	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux chutes de hauteur lors des opérations de montage et de démontage d'échafaudage	Art. R. 4624-1, 3°			1	
198	agir vers les salaires	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents chimiques	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents chimiques : agent chimique plomb	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents chimiques : agent chimique plomb	Art. R. 4624-1, 3°				
199	agir vers les salaires	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents chimiques	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents chimiques : agent chimique amiante	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents chimiques : agent chimique amiante	Art. R. 4624-1, 3°	1	1		
200	agir vers les salaires	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents chimiques	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents chimiques : agent chimique ACD	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents chimiques : agent chimique ACD	Art. R. 4624-1, 3°	1	1		
201	agir vers les salaires	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents chimiques	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents chimiques : agent chimique CMR 1 ou 2 (CLP 1a, 1b)	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents chimiques : agent chimique CMR 1 ou 2 (CLP 1a, 1b)	Art. R. 4624-1, 3°	1	1		
202	agir vers les salaires	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents biologiques	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents biologiques : agent biologique groupe 3 ou 4	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents biologiques : agent biologique groupe 3 ou 4	Art. R. 4624-1, 3°	1	1		
203	agir vers les salaires	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents biologiques	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents biologiques : agent biologique groupe 2	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents biologiques : agent biologique groupe 2	Art. R. 4624-1, 3°				1
204	agir vers les salaires	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux agents biologiques	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du risque lié aux facteurs organisationnels et relationnels et éthiques	aider à l'évaluation pour un (des) salarié(s) du					